

Bilan simplifié

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

État exprimé en €

ACTIF		31/12/2024				N-1
		Brut		Amortis. Provisions		Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010		012		
	incorporelles : - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	Total I (5)	044	0,00	048	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052	
		Marchandises	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) :	- Clients et comptes rattachés	068		070	
		- Autres (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	559,90	086	559,90	896,06
	Charges constatées d'avance	092		094		
	Total II	096	559,90	098	0,00	559,90
	Total général (I+II)	110	559,90	112	0,00	559,90
PASSIF					Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 100,00	1 100,00
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves			132		
	Report à nouveau			134	-203,94	
	Résultat de l'exercice			136	-336,16	-203,94
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	559,90	896,06	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169)	172	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	0,00	0,00	
Total général (I+II+III)			180	559,90	896,06	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

cert


SAS 2M CORPORATION

Société par actions simplifiée au capital de 1100 €
Siège social : 210 impasse de Cougourde, 83860, Nans-les-Pins
950 715 896 R.C.S. Draguignan

Assemblée générale ordinaire du 12/06/2025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 12 JUIN 2025

Présents et représentés

- **MIRALLES Nicolas**, personne physique, en qualité de Président de la Société, demeurant au 210 Impasse de Cougourde, 83860 Nans-les-Pins, France, propriétaire de 50 parts.
- **MAUREAU Amandine**, personne physique, en qualité de Directeur Général de la Société, demeurant au 610 chemin de Gaumin, 83640 Saint-Zacharie, France, propriétaire de 50 parts.

Les deux ci-dessus étant désignés comme les "Associés".

Ouverture de séance

L'assemblée est présidée par MIRALLES Nicolas (le « Président »), Président de la Société.
Le Président constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.
Le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut valablement délibérer.

Documents remis

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport financier établi par la gérance,
- Les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires, adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Ordre du jour

1. Présentation du bilan financier de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Affectation du résultat
3. Quitus à la gérance et maintien de l'organisation interne
4. Pouvoirs pour formalités

Première résolution – Maintien de l'organisation interne

La collectivité des Associés décide du maintien des dispositions et de l'organisation interne préalablement établies.

Adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Approbation des comptes

L'assemblée, après présentation du bilan simplifié de l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant apparaître :

- un total de bilan de **896,06 €**,
 - un résultat net de l'exercice de **-203,94 €**,
- approuve les comptes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter la perte de 203,94 € au poste "Report à nouveau", qui s'établira ainsi à -336,16 € après affectation.

Aucune distribution de dividendes n'est effectuée.

Adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution – Quitus

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité.

Adoptée à l'unanimité.

Clôture de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Nans-les-Pins, le 12 juin 2025

MIRALLES Nicolas – Président



MAUREAU Amandine – Directeur Général

